

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-045**

L'an deux mille vingt six

Le deux avril

A vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 29 mars 2026** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Mickaël MAISTRE, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Mickaël MAISTRE, Maire.**

**Présents :** M. Mickaël MAISTRE, Mme Hélène PLOUVIER, M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Mme Sandrine VASSEUR, M. Jérémy BESNEAU, Mme Isabelle CHARRÉ, M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD, Mme Carole ARVIS-COMBIER, M. Thierry DEBORNES, M. Jérôme LAMBERSEND, Mme Laëtitia BRUNET, Mme Mélanie GROS, Mme Aurélie CHATAIN, M. Guillaume LE CAR, M. Benoît PERILLAT-BOITEUX, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Karen TAPPAZ, M. Francis MARCHAL, M. Alexis VIDONNE, M. Christian SERVAGE.

**Absents excusés :** Mme Annabelle GOISQUE (pouvoir à Mme Sandrine VASSEUR), M. Constan POCHAT-COTTILLOUX (pouvoir à Mme Hélène PLOUVIER), Mme Odile VIX (pouvoir à Mme Karen TAPPAZ)

**A été nommée secrétaire :** Mme Hélène PLOUVIER.

#### **Objet de la délibération : contrat de concession de Service Public du camping municipal LES MARRONNIERS**

M. Le Maire expose,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-1 et suivants, notamment les articles l'article L1411-5 et L 1411-7,

**VU** la délibération n°2025-038 en date du 01 juillet 2025 autorisant le lancement de la procédure de mise en concurrence,

**VU** l'offre du candidat,

**VU** le rapport sur l'offre,

**CONSIDERANT** que :

- Le camping communal Les Marronniers, situé 646, route de l'Eglise 74130 Glières-Val-de-Borne, est un équipement touristique essentiel pour la collectivité.

- Une procédure de mise en concurrence a été engagée par appel à publicité légale du 09/07/2025 au 15/09/2025.

- La société SAS TRACK THE FOOTPRINT, dont le siège social est situé à 300, boulevard des Allobroges 74130 BONNEVILLE, a été la seule à faire acte de candidature et à présenter une offre.

- Le rapport de présentation et ses annexes remis aux conseillers municipaux

**CONSIDERANT** que :

- Il y a lieu que l'assemblée délibérante se prononce sur le devenir de cet équipement touristique en faisant appel ou non à l'initiative privée

- Il y a lieu que l'assemblée délibérante s'exprime sur l'offre présentée par La société SAS TRACK THE FOOTPRINT,

Il est proposé au conseil municipal de délibérer, puis de décider :

- De l'attribution à la société SAS TRACK THE FOOTPRINT en la personne de M. et Mme BORIES William
- De conclure un contrat de concession de service public pour une durée de 9 ans à compter de sa notification à l'Exploitant. Les 6 premiers mois constituent une phase initiale permettant aux parties de se connaître et d'affiner les conditions du contrat via la clause de revoyure
- D'accepter les conditions financières et techniques fixées dans le contrat de concession

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-045**

- d'exploitation et de gestion jointe en annexe
- D'autoriser M. Le Maire à signer le contrat de concession.

La présente délibération sera notifiée au concessionnaire et transmise à la préfecture pour contrôle de légalité.

**Délibération votée à 16 pour, 2 abstentions (MM. Guillaume LE CAR et Christian SERVAGE) et 5 contre (Mmes Odile VIX et Karen TAPPAZ, MM. Francis MARCHAL, Jean-Luc ARCADE et Alexis VIDONNE).**

Le Maire,  
Mickaël MAISTRE

La secrétaire de séance,  
Hélène PLOUVIER



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.